

**Sujet**  
**Les organismes de protection sociale volets santé et travail**

**Sébastien AUMONT**

Introduction

Ordonnance du 4 octobre 1945 : création du régime général de Sécurité sociale  
Etat acteur avec le Parlement et les ministères  
4 niveaux de protection sociale

**I. L'Etat, acteur de la protection sociale**

A. Le rôle du Parlement

B. Le rôle du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de l'économie et des finances

**II. Les 4 niveaux de la protection sociale**

A. La Sécurité sociale

B. Les régimes complémentaires

C. L'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)

D. L'aide sociale

**III. Les ressources de la protection sociale**

A. Les 3 catégories de ressources

B. Les financeurs de la protection sociale

C. Les prestations financées

Conclusion

But : couvrir un maximum de personnes